

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 11/09/2025 à 20h30

Présent(e)s : M.M RESTIF Vincent – MAUNIER Alain – GUYON Eliane – TOUPLAIN Bruno – TUSSEAU Dominique – MOUNIER Dominique – JULIEN Pascale – MARCINIAK Rose-Marie

Absent(e)s :

Excusé(e)s : M.M BLU Daniel – CADOT Cynthia – TOURTIER Anthony – CROSNIER Florent – ROUEIL Laëtitia – CHRETIEN Franck

Pouvoir(s) : M. Daniel BLU à M. Vincent RESTIF – Mme CADOT Cynthia à M. Alain MAUNIER

Secrétaire : M. Dominique MOUNIER

Date de convocation et d'affichage :

05/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 10/07/2025
2. CCPC : Référents informatique élu/agent
3. Ressources humaines : Prestation paies CDG 53 – Proposition montant participation employeur mutuelle – Modifications RIFSEEP
4. Commerce – lieu de vie : Accompagnement ANCT – Licence 4 – Site bar associatif – Rénovation de logement : Fonds de concours CCPC Investissement communal 2023-2025
5. Voirie : Voie douce en agglo : Avancement des travaux – Point financier CR commission espaces verts – Aménagement rue des magnolias : Choix MO
6. RODP 2025 : EDF – ORANGE – GRT Gaz
7. Divers : Devis cure aqueduc – Subvention complémentaire association transport scolaire
8. Questions diverses et imprévues

1. Approbation PV du 10/07/2025

Le procès-verbal du 10/07/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC :

2-1 Désignation référents informatique élu/agent – Délibération N°2025-09-01

Le comité de pilotage informatique de la CCPC lors de sa dernière réunion a décidé de désigner des référents informatiques au sein des communes hébergées sur le serveur de la CCPC ;

Ces services mutualisés se développant de plus en plus il devient important d'encadrer les échanges à venir : faciliter et fluidifier la communication dans les deux sens, informer des problématiques, organiser les évolutions à venir...

Il est proposé les référents suivants :

• Référent élu : Bruno TOUPLAIN

• Référent agent : Sylvie LECLERC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte cette proposition.

3. Ressources humaines :

M. le maire informe que Mme MOUNIER Josiane, chargé de l'entretien ménager au groupe scolaire, a bien voulu prolonger son contrat d'un an. Vu le nombre d'heures hebdomadaires inférieur à 10 heures de ce poste, et de l'activité quotidienne, il est très difficile de recruter.

M. TOUPLAIN Bruno demande s'il est indispensable d'intervenir tous les jours. Une réorganisation pourrait être envisagée pour faciliter le prochain recrutement.

3-1 Prestation paies CDG 53-85 – Délibération 2025-09-02

Vu la complexité et les changements de personnel, d'arrêts ou autre depuis plus d'un an, de la réduction du temps de travail du service de 42 H à 38,5 H depuis le 01/01/2025, M. le maire propose d'externaliser les paies par convention avec le CDG53 : 9 bulletins salaires agent et 4 bulletins d'indemnité élus, au 01/01/2026. Les bulletins sont réalisés par le CDG 85.

- Coût : 13 €/bulletin/ mois/personne et 80 € pour la DSN (déclaration sociale nominative) soit $13 \text{ €} * 13 \text{ BS} * 12 = 2028 \text{ €} + (80 \text{ €} * 12)$ soit 960 € = 2988 €

Forfait de 70 € création dossier collectivité au 1/01/ ou 100 € en cours d'année.

Prestations :

Article 1 :

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article L452-30 du code général de la fonction publique.

Article 2 :

Le CDG53 assure pour le compte de la collectivité de _____ et en fonction de ses besoins, les prestations ci-après définies :

- Création du dossier de la collectivité et des agents au moment de l'adhésion
 - Reprise des données de paie (audit de conformité de paie public au moment de l'adhésion pour repartir sur une paie fiable)
 - Cycle de paie selon le calendrier
 - Saisies des éléments de variables de paies déclarés
 - Contrôle des contrats, arrêt de maladie ordinaire
 - Calcul et contrôle spécifique sur le versement de l'indemnité de précarité, l'indemnité compensatrice de la CSG, l'indemnité de congés payés, la GIPA, le complément de traitement indiciaire.
 - Gestion de la maladie :
 - Reprise historique maladie
 - Saisie des dates d'arrêts maladie par la collectivité sur le SMD et Interface par le service paie de la carence et des impacts de la maladie sur le traitement
 - Réintroduction des indemnités journalières sur le bulletin
 - Complément d'IJ pour les agents incantec en demi-traitement
 - Le suivi des IJ de plus de 60 jours
 - Saisie des ARE
 - Suivi des indemnités des élus
 - Gestion des indus avec titre de recette
 - Calcul et contrôle des bulletins de paie des agents de la collectivité et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction.
 - Prise en compte de la nomenclature comptable.
-
- Mise en place du paramétrage de la nomenclature M57 en pilote pour les collectivités qui se sont inscrites dans cette démarche
 - Mise à disposition des bulletins de salaire dématérialisés
 - Mise à disposition d'un état de charges global
 - Mise à disposition interface comptable via SMD pour Berger Levraut via pleiaude (espace collaboratif) pour EKSAE
 - Fourniture du fichier « Paymen » contenant les virements HOPAYRA au format SEPA
 - Import des taux de prélèvement à la source transmis par la DGFiP
 - DSN génération, contrôle, dépôt sur Net-entreprises et suivi des anomalies sur la plateforme PEP'S, suivi du compte URSSAF
 - Mise à disposition des fichiers DSN, des états annuels sur l'espace collaboratif (pleiaude) pour archivage
 - Mise à disposition de bulletins cumulés individuels ou globaux à la demande
 - Mise à disposition du simulateur paie

Le CDG53 n'assure pas pour le compte de la collectivité de _____, les prestations ci-après définies :

- Intégration du mandatement dans sa comptabilité.
- Distribution des informations salariales aux divers organismes

Article 3 :

Planning des tâches, et organisation des traitements :

- Selon le calendrier établi par le service paie du CDG85

Article 4 :

La facturation s'établira sur la base d'un tarif par bulletin de paie adopté par le Conseil d'Administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention, soit 13 € pour 2025 (prix révisable par le Conseil d'administration), en fonction du nombre de bulletins de paie.

Les tarifs d'adhésion à la prestation sont les suivants :

- Forfait 70 € création dossier collectivité au 1^{er} janvier de l'année ou de 100 € si adhésion en cours d'année.
- Forfait 10 € à la réaction du dossier par agent ou élus au 1^{er} janvier de l'année ou 15 € si adhésion en cours d'année
- Forfait DSN : 80 € par mois par collectivité

Le Centre de Gestion adressera à la collectivité de _____ par trimestre, un avis des sommes à payer correspondant aux prestations réalisées.

↳ **Décision** : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte la convention telle qu'elle a été proposée, autorise le maire à signer la convention de prestation paie et tous les documents s'y rapportant.

3-2 Proposition mutuelle santé avant passage au CST : montant à déterminer mini 15 €/mois/agent

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale initiée par l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Participation de 15 € minimum /par agent/ par mois pour des contrats labellisés au nom de l'agent
- Il est proposé une participation de 15 € / par agent /mois
- Le centre de gestion étudie la possibilité de proposer à partir de juillet 2027 une adhésion à une mutuelle groupe. Candidature à envoyer si intéressé. **Les intentions des collectivités** de rejoindre le contrat collectif à adhésion facultative, en répondant au **formulaire** ci-dessous. Cette déclaration d'intention, comme pour la prévoyance, n'engage pas définitivement. En effet, les collectivités seront amenées à la confirmer ultérieurement, sur la base des propositions assurantielles que nous leur transmettrons. Il conviendra également, courant 2026, de solliciter l'avis du CST et de délibérer afin de donner mandat au CDG pour la réalisation d'une mise en concurrence dans le cadre de la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents.

3-3 Modifications RIFSEEP

- Le RIFSEEP suivra le sort du traitement, c'est-à-dire **plein traitement 90 %** pendant 3 mois et demi traitement pendant 9 mois
- Périodicité de versement mensuel pour faciliter la gestion des arrêts

Ces propositions seront proposées en CST telles qu'elles ont été présentées.

4. Commerce – lieu de vie :

4-1 Accompagnement ANCT

Programme rencontre le 12/09 à partir de 10H avec le bureau d'études « Nouvelles-marges » :

- Un premier temps de visite du futur lieu et de la ville
- Une réunion d'échange collective avec les élus et quelques représentants du projet (compter je pense au moins 1h30)
 - Nous aborderons les attentes vis à vis de la mission
 - Le projet, à ce stade, par grands aspects thématiques (commerce, café-bar, culture, animation...), avec les éléments déjà pressentis, mais aussi les manques et les perspectives de développement (points d'appui ou de levier mobilisables), mais aussi les cibles (qui peut utiliser ces futurs services et à quelles fréquences ou saisonnalités).
 - Puis, les éléments de gouvernance
 - Et enfin, les suites et l'organisation de la mission
- Un déjeuner commun sera proposé à ceux qui le souhaitent au restaurant l'instant présent

4-2 Licence 4

M. le maire informe que la licence 4 actuellement proposée au tarif de 10 000 € par le liquidateur judiciaire. D'après l'huissier de justice, le prix réel devrait être entre 3 à 5 000 €.

Le maire propose d'attendre que le prix baisse. Le conseil municipal émet un avis favorable.

4-3 Site bar associatif

M. le maire informe qu'une rencontre a eu lieu mercredi 10/09 avec le nouveau propriétaire de l'ancien commerce, M. ROUSSET pour voir avec lui, si l'activité du bar associatif pourrait continuer dans ce local et quelles en seraient les modalités. Propriétaire au 17/09. La rencontre n'a pas eu lieu, seulement un échange téléphonique. Bar associatif : 28/09 au Pom's.

Sinon, autre lieu à définir : Le bar associatif souhaite intégrer le foyer des jeunes pour leur activité.

Les compteur d'eau et d'électricité ainsi que l'assurance devront être clôturés au 1/10/2025

4-4 Rénovation de logement : Fonds de concours CCPC Investissement communal 2023-2025-

Délibération N°2025-09-03

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Craon, par délibération n°2024-02/06, en date du 19/02/2024, a mis en place un dispositif lui permettant de financer des projets de rénovation du bâti pour du logement et des services à la population. Ce dispositif permet de financer des projets dans les conditions suivantes :

- Projet de rénovation de logements communaux anciens en centre-ville ou centre-bourg (démolition si construction) ;
- Création/rénovation de bâtiments accueillant un ou des services au public.

Le fonds de concours ainsi attribué aux communes s'élève à 26 € maximum par habitant.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le dépôt de la demande à La Communauté de communes du Pays de Craon doit être effectué avant le 31/12/2025 et les travaux réalisés sous 4 ans, à compter de la date de la décision de la Communauté de communes qui vous aura été notifiée par courrier.

Le dispositif est rétroactif au 01/01/2023.

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

- ⇒ Intitulé de l'opération : **Projet de création d'un tiers lieu aménagement du bâtiment foyer des jeunes**
- ⇒ Plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES		
POSTE	Montant	COFINANCEURS	Subvention demandée	%
	HT			
Maîtrise d'œuvre	20 000.00 €	Fonds de concours CCPC	17 576.00 €	6.68%
Travaux	195 250.00 €	CCPC : soutien au projet de tiers lieu	70 000.00 €	26.62%
Mobilier	10 000.00 €	Conseil Départemental	12 870.00 €	4.89%
Aménagements extérieurs	20 000.00 €	Autres: ?		
Effacement de réseaux	17 658.00 €	Autofinancement	161 448.00 €	61.81%
TOTAL	262 908.00 €		262 908.00 €	100.00%

Le conseil municipal, après délibération, par 10 voix:

- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

5. VOIRIE :

5-1 Voie douce en agglo : Avancement des travaux

Les travaux sont terminés en voirie : Reste des équipements à installer ainsi que l'aménagement des espaces verts.

- Point financier (+ ou – travaux)- Délibération N°2025-09-04

M. le maire informe que différents travaux n'ont pas été réalisés ou remplacés par d'autres notamment la suppression des bordures rte d'Ampoingné, les passages piétons réalisés en peinture plutôt qu'en résine, des panneaux de signalisation en moins, il en résulte une différence entre le marché initial de - 6 965,80 € H.T soit - 8 358,96 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les modifications de travaux tels qu'ils ont été présentés, approuve le nouveau montant du marché qui s'établit à 124 511,75 € H.T soit 149 414,10 € TTC, autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

- Voie douce vers CRAON :
- M. le maire informe que l'un des propriétaires est décédé : attente de 6 mois supplémentaires – info aux exploitants – Problème de haies à abattre 800 m. Bassin de l'Oudon prendrait en charge jusqu'à 12 € / mètre pour replanter.
- Devis complémentaire EUROVIA
Enduit sur trottoir abimé route d'Ampoigné.
► Notre référence : VDS080925 - Travaux complémentaire Pommerieux

DEVISE : Euro

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T
Aménagement extérieur				
1.1 Amenée et repli de matériel	ft	1,000	350,00	350,00
1.2 Signalisation de travaux par alternat	j	2,000	120,00	240,00
1.3 Scarification	m ²	263,000	1,30	341,90
1.4 Préparation du support avec apport de GNT A 0/20	m ²	263,000	6,70	1 762,10
1.5 Réalisation d'un revêtement bi couche à l'émulsion de bitume 69% finition 2/4	m ²	263,000	12,20	3 208,60
Total Aménagement extérieur				5 902,60
Total H.T				5 902,60
T.V.A 20,00%				1 180,52
Montant T.T.C. en Euro				7 083,12

Le devis n'est pas retenu, car onéreux et le réseau d'eau pluvial à refaire préalablement en 2026 (50% CCPC – 50% commune en agglo)

5-2 CR commission espaces verts du 04/09/25

M. Alain MAUNIER, adjoint, en charge de l'aménagement des espaces verts, présente le compte rendu de la commission espaces verts :

Présent : Vincent, Alain, Daniel, Laetitia, Rose Marie, Dominique Mounier

Excusés : Eliane, Médhi

Objet : Définir les plantations le long de la voie douce et aménagement du parking M C L

VOIE DOUCE ROUTE AMPOIGNE

Côté droite le long de la parcelle Guérin, il sera effectué un semis de gazon

Au niveau de la noue la journaniere nous propose de semer un mélange mélifère et très

peu d'entretien (mélange à base de trefle rampant et gazon couvre sol)

Dans la noue il est proposé de planter des arbres demi hauteur et fastigié

La journaniere propose des cerisier fleurs AMANOGOWA

Autour du chêne et côté gauche, sera réalisé un semis de gazon

CHEMIN DU COUDRAY

Tous les espaces seront semés avec du gazon et entretenus en gestion différencié

Dans la surface la plus grande nous planterons un tilleul, un merisier, un poirier

Le long du chemin du coudray de la voie douce et entourage du ruisseau, la commission

propose une haie de charme d'une hauteur réduite pour sécuriser les alentours du ruisseau

Côté rue des lilas dans l'espace entrée de la rue, nous planterons un querçus ilex

Auprès de la clôture HILAIRE il est proposé des hydrangées

PARKING M C L

Des difficultés d'entretien se pose sur ce lieu pour les agents

La commission propose l'arasement des talus au centre du parking et le long du chemin de l'aulnay

Après sera semé du gazon le long du chemin, plus une plantation de poiriers de forme conique, ainsi qu'au milieu du parking pour délimiter les espaces

Le long de la route de Denazé, il faudrait remettre à niveau la berne et pour maintenir la terre nous proposons la création d'une bordure en madriers

En images



Le conseil municipal émet un avis défavorable concernant les cerisiers fleurs route d'Ampoigné car trop hauts et les racines risquent de soulever le bitume de la voie douce. M. MAUNIER demandera par quoi ils peuvent être remplacés à l'entreprise Journanière.

M. le maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de 3 bureaux d'études ECR ENVIRONNEMENT, KALIGEO et PLAINE ETUDE pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue des Magnolias près de l'école : date réponse au plus tard le 05/09 à 12H ; Jugement des offres : 70 % prix, valeur technique 30 % Résultat de la consultation :

BUREAU d'ETUDES	Valeur technique	MONTANT H.T	MONTANT TTC
PLAINE ETUDES	10/10	11 550.00 €	13 860.00 €
KALIGEO	10/10	9 700.00 €	11 640.00 €
ECR ENVIRONNEMENT	10/10	5 380.00 €	6 456.00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir le BE ECR environnement pour un montant de 5 380 € H.T soit 6 456,00 TTC, autorise le maire à signer la proposition financière d'ECR ENVIRONNEMENT et tous les documents s'y rapportant.

6. RODP 2025 : Délibération 2025-09-06

M. le maire propose de voter les différentes redevances d'occupation du domaine public pour 2025

6-1 EDF

Montant attribué aux communes inférieures à 2000 habitants :

Somme forfaitaire 153 € x 1,5770 = 241,28 € arrondi à 241 €

6-2 ORANGE

Pour information : le montant de la RODP dû au 1^{er} janvier d'une année N est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

CP : 53180 Mairie de Pommerieux

Gestionnaire : 49793

Millésime	Code région	TOTAL Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	TOTAL Artères en sous-sol (km)	Borne (m ²)	Cabine (m ²)	Armoire (m ²)	TOTAL Emprise au sol (m ²)	Autoroutes Conduite Multiple (km)	Autoroutes Câble enterré (km)	TOTAL Autoroutes (km)
2025	M1	15,884	4,153	0,320	4,473	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000	0,000	0,000

CALCUL RODP 2025

Année RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation	Nbre de km	TOTAL
	40 € le km d'artères aériennes	1.62182	15.884	1 030,44 €
RODP 2025	30€ le km d'artères souterraines		4.473	217,63 €
	20 € le m ² d'emprise au sol		0	- €
				1 248,07 €

6-3 GRT Gaz

Dans le cadre du versement de la redevance d'occupation du domaine public communal, en application du décret 2007-606 du 25 avril 2007, nous vous informons avoir retenu les modalités ci-après précisées.

Les ouvrages de transport de gaz naturel sont essentiellement posés en domaine privé aussi GRT gaz propose d'estimer la longueur d'emprunt du domaine public communal sur une base proportionnelle à la longueur totale des canalisations traversant la commune, égale à 10 % de cette longueur traversée.

Calcul : Forfait 100 € (+0,035 €* mètre linéaire*longueur 10%)*indice

- La longueur totale de canalisation de transport de gaz naturel traversant la commune est de **2711,88 mètres**, ce qui conduira à verser au titre de la RODP 2025 la somme de $0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 2711,88) + 100 \text{ €} \times 1,42$ soit = **155,48 €**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte les montants de RODP 2025, tels qu'ils ont été présentés, autorise le maire à établir les titres de recette correspondants.

7. Divers :

7-1 Devis cure aqueduc – Délibération N°2025-09-07

M. Daniel BLU propose d'acquérir un cure aqueduc d'une longueur de 30 m x diamètre 22 mm qui permettra de déboucher les tuyaux dans les fossés notamment en cas de forte pluie, afin d'éviter des inondations.

Nous faisons suite à votre demande, et vous remercions pour votre consultation concernant les équipements suivants:

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
RBZ4699	Cure aqueduc en 1.5M diamètre 22mm	20,000	26,15	523,00	20
RBZ1797	Manivelle	1,000	40,46	40,46	20
RBZ1789	Vrille double 100mm	1,000	37,84	37,84	20
RBZ1771	Raclette articulée en 100mm	1,000	16,46	16,46	20
RBZ1791	Grappin	1,000	26,15	26,15	20
RBZ1870	Brosse acier 100mm	1,000	48,30	48,30	20
RBZ1794	Extracteur	1,000	28,30	28,30	20
RBZ1792	Foreur à ailettes.	1,000	58,46	58,46	20
RBZ1787	Vis d'archimède	1,000	36,92	36,92	20

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
20	849,39	20,00	169,88

Total HT	815,89
Net HT	815,89
Frais de port HT	33,50
Total TVA	169,88
Total TTC	1 019,27
NET A PAYER	1 019,27

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis cure-aqueduc établi par Prossed pour un montant de 815,89 € H.T soit 1019,27 € TTC

7-2 Subvention complémentaire association transport scolaire

En raison de la déviation prévu 4 mois du 1/09 au 19/12 concernant le contournement de CRAON, l'association du transport scolaire de Pommerieux informe qu'une augmentation de 996 € est prévue, le trajet étant rallongé soit 54 jours x 17,80 € = 961,20 €.

Cette augmentation pourrait être prise en charge par l'APEEP, l'association du transport et la commune. L'association demande une participation de la commune de

Ajourné car le montant pour la commune n'est pas définit.

8. Questions diverses et imprévues

Travaux adduction d'eau potable

M. le maire informe que les travaux d'adduction d'eau potable du Coudray à la Cocarderie sont différés en 2026.

Photovoltaïque :

Infos / installation de l'école

Afin de sécuriser la production d'électricité à l'école (points de chauffe importants), M. le maire informe qu'il a demandé un devis pour changer tous les panneaux soit pour un montant de 18 000 € qui seraient installés sur un bac acier. Les panneaux (individualisés non intégrés) étant plus performants, les panneaux installés sur le préau pourraient être supprimés. En attente du devis bac acier.

Réunion de rentrée : Infos

Baisse des effectifs 52 enfants – Restaurant scolaire : double service : CM2 – maternelle et actuellement les primaires et les maternelles : Ariane Guesnerie, l'animatrice s'occupe des enfants pendant que les autres déjeunent.

Visite sénat 15/10 :

13 personnes : train 85 € /personne AR 6H30 à 19H - Idées de visite : Notre dame – Jardin des Plantes -- Panthéon – Jardin du Luxembourg - Visite du Sénat 15H30 - Organisation (Nom, prénom, CNI)

Passeport du civisme : Visite de l'assemblée nationale par les classes de CM2 dans le cadre du Passeport du civisme prévue le 4/10/25 : ajournée d'un an.

Distribution des passeports du civisme le 10/10/25 vers 15H.

CR Commission communication du 09/09/25 :

Distribution gazettes semaine 40, sujets : Voie douce – argent de poche – Infos Frelons asiatiques -

Dates élections municipales 2026 : 15 et 22 mars

Voirie : M. MOUNIER Dominique informe qu'il y de gros nids de poules chemin des Petits Bois. La CCPC devra en être informée.

Chiens en divagation : Le propriétaire a été identifié.

Agenda :

- Conseils municipaux à 20 h 00 à partir de novembre : 23/10/2025 – 11/12 -
- 12/09/2025 : Rencontre bureau d'études ANCT
- 19/09/2025 : Rencontre 1/3 lieu
- 2/10/2025 : Réunion élus bilan/renouvellement mandat
- 11/10/2025 : Forum des élus locaux
- 15/10/2025 : Visite sénat
- 18/11/2025 : Comité de suivi ALSH et Accueil périscolaire
- 15 et 22/03/2026 : Elections municipales

Levée de séance à 22H30

Le maire
Vincent Restif

Le secrétaire,
Dominique MOUNIER